

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DFA 126 Approbation de la conclusion d'une convention de délégation de service public avec la société Le Jardin d'Acclimatation portant sur l'exploitation, l'entretien et la valorisation du Jardin d'Acclimatation (16e). Approbation de la conclusion d'un protocole de résiliation amiable de la convention de concession du Jardin d'acclimatation du 6 décembre 1995 avec la société Le Jardin d'Acclimatation.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriale (CGCT) et notamment les articles L. 2511-1 et suivants et L. 1411-1 et suivants ;

Vu l'avis émis le 31 mars 2015 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en application du CGCT et notamment des articles L. 1411-4 et L. 1413-1 ;

Vu la délibération 2015 DF 69 de la séance des 29, 30 juin et 1^{er} et 2 juillet 2015 approuvant le principe de délégation de service public et autorisant la Maire de Paris à engager la procédure de consultation et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation du contrat de délégation pour l'exploitation, l'entretien et la valorisation du jardin d'Acclimatation - Paris 16e arrondissement ;

Vu l'avis de la Commission prévue à l'article L. 1411-5 du CGCT, en date du 6 octobre 2015, relatif aux candidatures ;

Vu l'avis de la Commission prévue à l'article L. 1411-5 du CGCT, en date du 3 mai 2016, relatif aux offres ;

Vu le rapport de la Maire de Paris sur le déroulement de la procédure et les motifs du choix du délégataire avec ses annexes en application de l'article L. 1411-5 du CGCT ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 12 septembre 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec la société Le Jardin d'Acclimatation le contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation, l'entretien et la valorisation du Jardin d'Acclimatation, et de signer un protocole de résiliation à l'amiable de la convention de concession du 6 décembre 1995 avec la SA "Le Jardin d'Acclimatation" ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec la société Le Jardin d'Acclimatation la convention de délégation de service public dont le texte est joint à la présente délibération, et qui a pour objet l'exploitation, l'entretien et la valorisation du Jardin d'Acclimatation (16e).

Article 2 : Les recettes seront constatées aux chapitres 70 et 75, articles 7062 et 757, rubrique 820, mission 444 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants.

Article 3 : Le délégataire est autorisé à déposer toutes les demandes d'autorisations au titre du code de l'urbanisme et notamment les demandes de permis d'aménager, permis de construire, permis de démolir et déclaration préalable ainsi que toutes les demandes d'autorisations au titre du code du patrimoine et de l'environnement nécessaires à la réalisation de travaux ou aménagements prévus par la convention.

Article 4 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer le protocole de résiliation à l'amiable de la convention de concession du 6 décembre 1995 avec la SA "Le Jardin d'Acclimatation", dont le texte est joint.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO